

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00055

Numéro SIREN : 799 816 525

Nom ou dénomination : A.N.S. DIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007236



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
ANS DIS - SIREN : 799816525	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
19 RUE GOURMOND	
28220 CLOYES SUR LE LOIR	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Ventes par automates et autres commerces de détail	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et 1 400 droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de développement prioritaire
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐

Copie conforme à l'original

Identité du déclarant:

Date: 12/06/2022 Lieu: CLOYES SUR LE LOIR

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : NAASSE Abdelkébir

Qualité du déclarant : Président

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X			
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Version 1.0.0 (2022-01-01)

Designation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525										Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12							
										Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020					
ACTIF										Brut 1		Amortissements/Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial ⁶		010		012											
		Autres ⁶		011		016											
	Immobilitisations corporelles ⁶		028		030												
	Immobilitisations financières ⁶ (1)		040	50	042		50		50		50						
	Total I (5)		041	50	048		50		50		50						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production ⁶		050		052											
		Marchandises ⁶		060	4 562	062		4 562		1 352							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés ⁶		068		070											
		Autres ⁶ (3)		072	656	074		656		0							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	11 349	086		11 349		17 239								
	Charges constatées d'avance ⁶		092		094												
Total II		096	16 567	098		16 567		18 591									
Total général (I + II)		110	16 617	112		16 617		18 641									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel ⁶		120		1 000		1 000										
	Frais de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		100		100										
	Reserves réglementées ⁶		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ⁶)		131		5 823		201										
	Report à nouveau		134				-3 959										
	Résultat de l'exercice		136		1 190		9 581										
	Provisions réglementées		140														
Total I		142		8 113		6 923											
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				0										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés ⁶		166				1 807										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1) ⁶		169	8 294	172	8 504	9 911										
Produits constatés d'avance		174															
Total III		176		8 504		11 718											
Total général (I + II + III)		180		16 617		18 641											
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA, des immobilisations cédées au cours de l'exercice ⁶	184										

⁶ Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Exercice N° 4 : 10 le
31/12/2021

Exercice N-1 clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Ventes de marchandises ^{a)}		Achats de marchandises ^{d)} (y compris droits de douane)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Production vendue		Variation de stock marchandises ^{e)}		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Production stockée		Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Production immobilisée ^{c)}		Variation de stock matières premières et approvisionnement ^{f)}		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Subventions d'exploitation reçues		Autres charges externes ^{g)} (dont crédit bail — mobilier et matériel — immobiliser)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Autres produits		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle C.F.L. et C.V.A.P. ^{h)})		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Total des produits d'exploitation hors F.V.A. C.T.		Rémunérations du personnel ⁱ⁾		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Achats de marchandises ^{d)} (y compris droits de douane)		Charges sociales (cf. annexe 380)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Variation de stock marchandises ^{e)}		Dotations aux amortissements ^{j)}		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		Dotations aux provisions		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Variation de stock matières premières et approvisionnement ^{f)}		Autres charges (dont prestations des pour implantations contractuelles à l'étranger — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Autres charges externes ^{g)} (dont crédit bail — mobilier et matériel — immobiliser)		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle C.F.L. et C.V.A.P. ^{h)})		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle C.F.L. et C.V.A.P. ^{h)})		Rémunérations du personnel ⁱ⁾		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Rémunérations du personnel ⁱ⁾		Charges sociales (cf. annexe 380)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Charges sociales (cf. annexe 380)		Dotations aux amortissements ^{j)}		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Dotations aux amortissements ^{j)}		Dotations aux provisions		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Dotations aux provisions		Autres charges (dont prestations des pour implantations contractuelles à l'étranger — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Autres charges (dont prestations des pour implantations contractuelles à l'étranger — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		Total des charges d'exploitation (II)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
Total des charges d'exploitation (II)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		2 — BENEFICE OU PLRTE (Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII))		Reporter le bénéfice de l'année N col. I, le déficit de l'année N col. 2	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	

B – RÉSULTAT FISCAL

Remboursements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles ²				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-0 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles ³				322			
	Impôts et taxes non déductibles ² (cf page 7 de la notice 2013/0-0)				324	210		
	Divers ⁴ , dont intérêts exceptionnels des époux et associés		247	et gains de valeurs liquidatives sur OPCVM		248		340
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(339 <i>voir D</i>)		249	251
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998			
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999				
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997	
	Impense nouvelles (col. 986)		Zone franche urbaine (col. 987)		Zones de revitalisation rurales (col. 988)	138		
	Reprise d'immobilisations déductibles (col. 981)		Jeune entreprise innovante (col. 989)		Blessés militaires (col. 991)		342	
	DP (col. 993)		ZIS (col. 945)		Investissements étrangers (col. 941)			
	Bases d'at		Crédit d'impôt au report en matière de R&D (col. 946)	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis)	655		
			Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis D)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis C)	647		350
			Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis E)	641	Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis F)	990		
					Revenus urbains dynamisés (col. 992)	992		
					Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis A)	643		
				Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis B)	648			
				Déduction exceptionnelle (Art. 39-0 bis G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 400	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises L.N. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables (cf notice 2013/0-0, art. 39-0 bis A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)						360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 400	372	

*The calculations are consistent with prior publications (see, for example, 1991).

Name ☐

On a pu prouver que ces courbes sont hyperboliques au tiers de $\mathbb{P}^1$ en appliquant les résultats 238 bis et 244 et 249 du CHL, le nombre en question étant le second degré du polynôme P dans les milieux considérés de ces plusieurs.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **ANS DIS - SIREN : 799816525**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Union absorption : déficits trans-fiers de plein droit art 209 (1) 2°	982 bis
Union absorption : nombre d'opérations	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	8 548
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	8 704
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: ANS DIS - SIREN : 799816525

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	0
Dont apprentis	657	0
Dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	42 738
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	42 738

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	41 540
Variation négative des stocks	145	-3 210
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	2 886
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	41 216

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	1 522
---	-----	-------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

1 522

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ADAPTÉ À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ANS DIS - SIREN : 799816525]

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		MR		Nom complet		NAASSE Abdelkébir	
Nom marital				% de détention		100	
						Nb de parts ou actions	
						100	
Naissance :		Date		16/02/1971		N° Département	
						99	
				Commune		MAROC	
						Pays	
						MAROC	
Adresse :		27 RUE JARRETHOUT					
		28200					
		CHATEAUDUN					
Titre		Nom complet					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :		Date		N° Département		Commune	
						Pays	
Adresse :							

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANS DIS - SIREN : 799816525Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021		
Dénomination de l'entreprise : ANS DIS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 799816525	PME au sens communautaire ☐	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
		dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ANS DIS - SIREN : 799816525

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2022

Local

Référence du local	2810301409794799B0202227	
Invariant du local	281030140979	
Adresse du local	0019 RUE GOURMOND Bâtiment A, étage 00, entrée 02 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SCI NAASSE	6599
SIREN du propriétaire du local	501779235	

Mode d'occupation du local	Occupé à titre gratuit
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicable en la matière

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 616,85 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **42 738,53 €** et un total de charges de **41 548,24 €** dégageant ainsi un résultat de **1 190,29 €**

L'exercice considéré débute le **1er janvier 2021** et fini le **31 décembre 2021**
Il a une durée de douze mois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Frais d'établissement 2 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition
Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale
Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Disponibilités

Les liquidités en banque et en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXES

CHARGES A PAYER	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts courus sur emprunts, dettes assimilées et concours bancaires	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	1 806,44 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	210,00 €	2 410,00 €
Dettes financières	8 293,39 €	7 501,39 €
Autres dettes		
TOTAL	8 503,39 €	11 717,83 €

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations	50,00 €	50,00 €
Autres créances financières	0,00 €	0,00 €
Créances fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Créances clients et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Autres créances	656,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	11 348,85 €	17 239,00 €
TOTAL	12 054,85 €	17 289,00 €

ANNEXES

COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2021	31/12/2020
Charges à payer		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2021
Nature des charges	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00 €
Sous total	0,00 €
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €
Quote part subventions d'investissements	0,00 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €
Sous total	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €

ANNEXES

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/21
Immobilisation incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/21
Amortissements dépréciations				
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont amortissements linéaires		0,00 €		
Dont amortissements dégressifs				
Dont amortissements exceptionnels				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

STOCKS ET EN COURS	au 31/12/21		
	Montant brut	Provision	Montant
Matières premières, approvisionnements, en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchandises	4 562,00 €	0,00 €	4 562,00 €
TOTAL	4 562,00 €	0,00 €	4 562,00 €

ANNEXES

CREANCES (sauf charges constatées d'avance)	au 31/12/2021		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50,00 €		50,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	656,00 €	656,00 €	
Capital souscrit appelé non versé			
TOTAL GENERAL	706,00 €	656,00 €	50,00 €

DETTES (sauf produits constatés d'avance)	au 31/12/2021		
	Montant brut	A un an au plus	A cinq ans au plus
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes financières diverses	8 293,39 €	8 293,39 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	210,00 €	210,00 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL GENERAL	8 503,39 €	8 503,39 €	0,00 €

ANNEXES

CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres au 31/12/20	Nombre de titres créés	Nombre de titres au 31/12/21	Valeur nominale
Catégorie unique	100	0	100	10,00 €

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf septembre

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statue en assemblée générale ordinaire à 18 h 30

Est présent et a signé le présent procès-verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président, actionnaire unique

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2021
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2021
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la présidence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'il lui a été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour la clôture au 31 décembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1 190.29 € de la manière suivante :

- Autres réserves 1 190.29 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été faite au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique

CLOYES SUR LE LOIR le 19 septembre 2022
Le Président Abdelkébir NAASSE

